

## Formation complémentaire préparant au **Certificat national de mandataire judiciaire à la protection des majeurs** Mention « Protection des majeurs »<sup>1</sup>

### **Finalités et Objectifs**

La loi du 5 mars 2007 institue la fonction de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM), qui remplace celle de tuteur aux majeurs protégés. L'obtention d'un certificat national de mandataire à la protection des majeurs - Mention « Mesure judiciaire à la protection des majeurs » est rendue obligatoire pour l'ensemble des intervenants souhaitant exercer des mesures de protection. Le délai imparti aux professionnels en exercice pour se mettre en conformité avec la réforme est fixé à 3 ans, soit jusqu'au 1er janvier 2012.

La formation vise au développement de compétences interactives :

- Connaître les acteurs et le cadre juridique et administratif de la protection des majeurs.
- Être capable d'évaluer la situation budgétaire et patrimoniale d'une personne et de gérer ses biens dans le respect de ses besoins et de ses intérêts.
- Connaître les publics et les pathologies liées à la dépendance et savoir évaluer la situation d'une personne dans son environnement.
- Savoir mettre en place une relation d'aide dans le cadre d'une dynamique partenariale.
- Construire un positionnement professionnel dans le respect de l'éthique et de la déontologie.

La formation a été pensée dans une logique de formation professionnelle : il s'agit de participer au développement des compétences à partir de l'expérience. Un projet de formation

personnalisé est élaboré pour chaque stagiaire en fonction de son parcours.

### **Débouchés professionnels**

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs en charge de mettre en œuvre des mesures judiciaires de protection des majeurs, dans une association tutélaire, à titre individuel ou dans un établissement hospitalier ou médico-social.

### **Conditions d'accès**

La formation est accessible pour :

- les personnes titulaires d'un diplôme de niveau III inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (bac+2)
- les professionnels en exercice : gérants de tutelles privés, délégués à la tutelle, préposés d'établissements hospitaliers
- les personnes justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois années d'un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de niveau III.

### **Coût de la formation**

Les coûts sont variables en fonction du parcours choisi. A titre indicatif :

- Formation complète (300 heures théoriques + 350 heures de stage) : 3 900 €

<sup>1</sup> Sous réserve d'acceptation de la demande préalable par la DRASS.

# Programmation pédagogique de la formation

## DOMAINE DE FORMATION 1 - JURIDIQUE [84H]

Module 1.1 Droits et procédures (48h)	Validation :
Module 1.2 Le champ médico-social (36h)	Un écrit par module

## DOMAINE DE FORMATION 2 - GESTION [78H]

Module 2.1 Gestion administrative et budgétaire (48h)	Validation :
Module 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale (30h)	Un écrit par module étude de cas en deux parties

## DOMAINE DE FORMATION 3 - PROTECTION DE LA PERSONNE [72H]

Module 3.1 Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24h)	Validation :
Module 3.2 Relation, intervention et aide à la personne (48h)	Une épreuve orale à partir d'un sujet tiré au sort

## DOMAINE DE FORMATION 4 – LE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS [66H]

Module 4.1 Les contours de l'intervention et ses limites (18h)	Validation :
Module 4.2 Les relations avec le juge et avec l'autorité judiciaire (12h)	Un dossier d'étude professionnel de 20 à 30 pages relatant et analysant une situation contextualisée
Module 4.3 Déontologie et analyse des pratiques (36h)	

**Formation pratique** de 350 heures auprès d'un mandataire à la protection des majeurs.

Possibilité d'un double cursus qui permet d'obtenir le **Diplôme Universitaire** <sup>2</sup> « Protection des majeurs, Protection des mineurs » délivré par la **Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg**, sous réserve de valider, sans dispense, le DF1 et le DF2, et le cas échéant un enseignement complémentaire en droit

### Durée de la formation

La formation se déroule en alternance, sur une amplitude maximale de 18 mois. Elle comporte 300 heures d'enseignement théorique et 350 heures de formation pratique (10 semaines de stage).

Des dispenses et des allègements de formation sont envisageables en fonction des parcours formatifs et professionnels antérieurs.

La formation est organisée sur les sites de Mulhouse et Strasbourg.

### Intervenants

L'équipe pédagogique est composée d'intervenants originaires de différents horizons professionnels :

- Formateurs du Pôle de ressources
- Universitaires
- Cadres de la fonction publique
- Professionnels du secteur de l'intervention sociale
- Professionnels du secteur de l'intervention tuteurale

### Pour toute demande d'information complémentaire

**ESTES**

Tél. : 03 88 21 26 97

Responsable : Béatrice SCHNEUWLY

Assistante : Françoise KUBLER

E-mail : [francoise.kubler@estes.fr](mailto:francoise.kubler@estes.fr)

Site : [www.estes.fr](http://www.estes.fr)

**ISSM**

Tél. : 03 89 33 20 03

Responsable : Mérabha BENCHIKH

Assistante : Fatima BOUCHAREB

E-mail : [f.bouchareb@issm.asso.fr](mailto:f.bouchareb@issm.asso.fr)

Site : [www.issm.asso.fr](http://www.issm.asso.fr)

<sup>2</sup> Sous réserve d'acceptation du dossier par les instances de l'Université de Strasbourg.